

● (2210)

Le gouvernement soviétique semble avoir pour objectif d'empêcher l'échange de cadeaux entre membres d'une famille sous le couvert de ces droits de douane. Ces droits varient d'un article à l'autre, mais la moyenne semblait s'établir dans le passé à un taux de 30 à 40 p. 100 de la valeur du cadeau. En juin de cette année, ces droits d'entrée, déjà élevés, ont été, semble-t-il, doublés et même triplés. Les propres services du ministre semblent éprouver de la difficulté à savoir à combien s'élèvent ces nouveaux droits en chiffres précis.

Considérons ces simples faits. Il s'agit de modestes cadeaux, par exemple, des rideaux pour les fenêtres, des chaussettes et des bas, des manteaux, des gants, des jeux pour enfants, des jouets de Noël et des colis de vivres. La valeur du colis type oscille entre \$100 et \$300. Il s'agit de cadeaux de nature parfaitement inoffensive. Il s'agit de colis qu'il est précisément autorisé d'envoyer à titre de cadeaux et qui ne sont pas destinés à des fins commerciales. Il s'agit de cadeaux adressés à un membre de sa famille.

Enfin, ces nouveaux droits sont en effet prohibitifs pour la plupart des familles. Ils font injure à la justice humaine.

J'exhorte le ministre de faire enquête pour savoir si ces droits violent l'accord commercial conclu entre le Canada et l'Union soviétique. Le cas échéant, je lui demande de soulever la question avec les autorités soviétiques afin de remédier à la situation. Si ces droits ne violent pas les accords commerciaux, je demande au ministre d'exprimer à l'Union soviétique le vif mécontentement et l'inquiétude des citoyens canadiens devant ces obstacles artificiels aux contacts humains.

Ces nouveaux obstacles ont été dressés quelques mois seulement après la signature de l'Accord d'Helsinki en vertu duquel le Canada et l'Union soviétique, notamment, se sont engagés à faciliter les contacts humains, individuels ou collectifs. Néanmoins, les Canadiens savent trop bien comment il est pratiquement impossible d'accueillir au Canada des parents des pays baltes ou d'Union soviétique. Il est impossible d'organiser de courts voyages même dans les cas fondés sur d'évidents motifs humanitaires. Dans bien des cas, le gouvernement soviétique consent de guerre lasso à la réunification de familles, mais seulement pour des motifs humanitaires et à la suite d'instances directes de la part du gouvernement canadien.

Ainsi, au cours des huit dernières années, seulement 14 ressortissants des trois pays baltes par an en moyenne ont été autorisés à venir s'établir au Canada. Comment veut-on que les Canadiens aient foi dans l'engagement pris à Helsinki de resserrer les liens d'amitié et d'accroître la confiance mutuelle entre nos deux peuples quand le gouvernement soviétique empêche ses citoyens d'aller rendre visite à leurs parents, de retrouver leur famille et qu'il essaie maintenant de décourager l'envoi de menus cadeaux par l'imposition de ces nouveaux droits de douane dont le seul but semble être d'interdire une coutume bien naturelle ou d'exploiter les liens familiaux à des fins lucratives.

L'Union soviétique fait montre d'un cynisme sans borne en adoptant une telle mesure si peu de temps après la signature d'un document qui consacre l'établissement de relations huma-

Ajournement

nitaires. L'Union soviétique n'aurait pas pu trouver un meilleur moyen d'accroître la méfiance des Canadiens à l'égard de la politique de détente qu'en voulant décourager nos immigrants d'envoyer de petits cadeaux inoffensifs à leur famille alors qu'il s'agit là d'un moyen de communication essentiellement humain. Nous ne savons que trop bien que la méfiance des Canadiens à l'égard de l'Union soviétique avait déjà grandi en voyant que celle-ci continuait à entasser des armes classiques malgré la détente. Cette initiative ne fera que confirmer une opinion de plus en plus répandue au Canada: l'accord de Helsinki est un document vide de sens.

Le gouvernement soviétique s'est souvent retranché derrière les décisions des autorités locales en ce qui concerne les visites de parents et la réunification des familles mais c'est le gouvernement central qui a décidé d'imposer ces nouveaux droits d'entrée exceptionnellement élevés. Cela incitera certainement les autorités locales à se montrer plus sévères encore et les chances des immigrants de pouvoir rendre visite à leurs familles ne peuvent que devenir de plus en plus minces.

Je demande donc au ministre de protester auprès de l'Union soviétique contre son usage excessif des mécanismes commerciaux comme les tarifs pour empêcher les citoyens canadiens d'envoyer des petits cadeaux à des parents. Je lui demande de chercher à établir des niveaux de droits équivalents à ceux qui sont perçus dans le cas des petites transactions commerciales avec le Canada aux termes de l'entente de la nation la plus favorisée. Je lui demande en outre de chercher à conclure des arrangements bilatéraux avec l'URSS concernant les droits à payer sur les cadeaux envoyés à des membres de la famille. Je le lui demande en sachant que les pays signataires de l'Accord d'Helsinki se sont engagés à conclure entre eux les accords qui pourraient être nécessaires pour faciliter les contacts humains. Il ne s'agit certes pas seulement de réclamer la simple justice pour les citoyens canadiens mais aussi d'insister pour que les engagements formels pris par le Canada et l'URSS soient respectés.

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Je remercie le député de Scarborough-Est (M. O'Connell) d'avoir soulevé cette question. J'aimerais lui dire que j'entends m'associer à lui pour appuyer le principe qu'il défend. Les questions qu'il a soulevées touchent de si près au sens canadien de la justice et à notre politique commerciale qu'une solution est souhaitée par tous.

Nous avons toutefois éprouvé certaines difficultés dans ce domaine. Par exemple, nous avons eu de la difficulté à obtenir des renseignements complets des fonctionnaires soviétiques à ce sujet. Nous savions que les droits applicables aux cadeaux expédiés en URSS ont été majorés de façon appréciable l'été dernier, mais nous essayons encore de déterminer si les colis-cadeaux sont frappés de droits plus élevés que les envois commerciaux de produits semblables à destination de l'URSS.

Nous poursuivons nos discussions avec les autorités soviétiques et jusqu'à ce que nous ayons terminé notre enquête et que nous soyons certains de nos faits, il serait prématuré de dire si l'Union soviétique contrevient ou non à l'accord commercial qu'elle a signé avec le Canada.